

Pollution de l'air et feux pastoraux : le préfet doit agir

 fne-midipyrenees.fr/2023/02/21/pollution-de-lair-et-feux-pastoraux-le-prefet-doit-agir/

21 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Comme chaque hiver dans les Pyrénées, la vallée des Gaves dans les Hautes-Pyrénées (65) s'illustre encore par de nombreux feux pastoraux ces derniers jours. Ils provoquent une pollution de l'air par les particules en suspension, PM 10 et par les particules fines, PM 2.5, sans encadrement efficace par les services de l'Etat. FNE Midi-Pyrénées et FNE 65 demandent aux autorités publiques d'agir pour que les populations soient protégées.

Les feux pastoraux : une pratique ancestrale qui doit être encadrée



Feu pastoral Ségus/Omex (65). 20 février 2023

Les feux pastoraux, mal nommés 'écobuages', est une technique de préparation d'un espace avant la conduite d'un pâturage. Non maîtrisée, cette pratique peut s'avérer dangereuse pour les personnes et les biens, pour les milieux naturels et montagnards.

Malgré les réactions de plus en plus nombreuses des habitant.e.s des vallées, malgré la stupeur exprimée par les visiteurs, malgré les dérives et incidents entraînant l'intervention des pompiers, malgré les pollutions aux particules en suspension et aux particules fines engendrées, cette pratique est encore trop facilement utilisée sans être questionnée sur son utilité notamment à basse altitude.

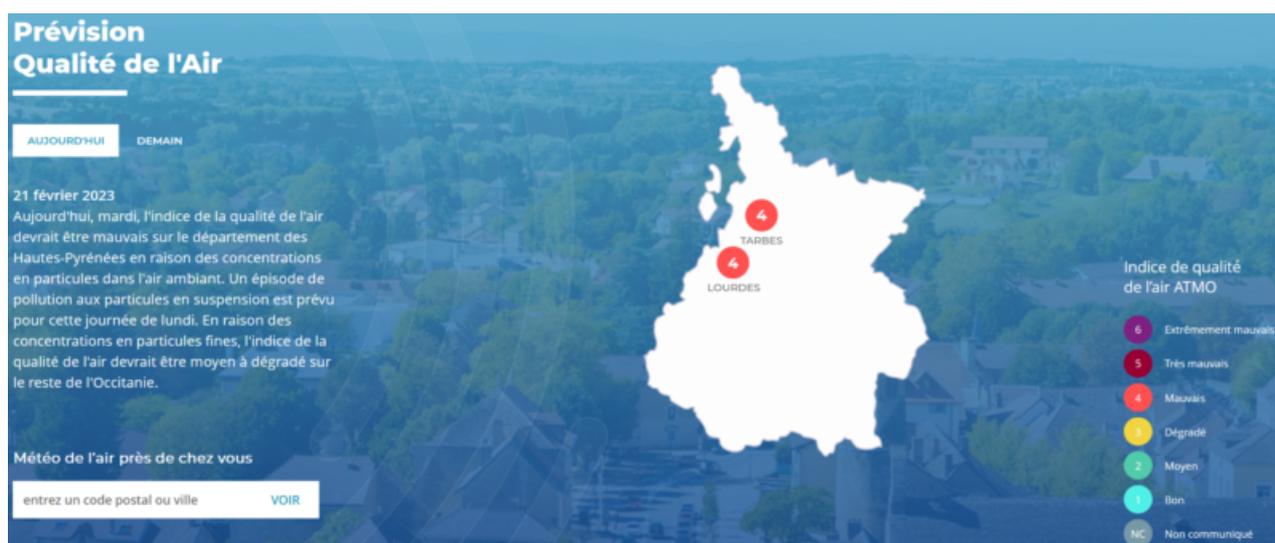
Ces débordements constatés dans les Pyrénées doivent cesser et être condamnés sévèrement par les juridictions pénales.

Une pollution récurrente de l'air aux particules fines existe dans la vallée des Gaves qui ne semble pas prise au sérieux par l'Etat

Malgré plusieurs courriers adressés au préfet des Hautes-Pyrénées les 14 et 17 février dernier suites aux dépassements des seuils de pollution par les particules en suspension PM 10 et les particules fines PM 2.5, à la station de mesure d'ARGELES-GAZOST (ATMO-OCCITANIE), le préfet n'entend pas restreindre ces pratiques.

D'ailleurs, l'ATMO Occitanie vient de classer ce mardi 21 février 2023, les Hautes-Pyrénées en indice de qualité de l'air "**mauvais**" en précisant :

Les conditions météorologiques n'ont pas permis de disperser les particules en suspension issues de la combustion de biomasse et d'écobuages actuellement réalisés sur le massif pyrénéen. La procédure d'information et de recommandation est donc mise en œuvre pour cette journée de mardi 21 février 2023 pour le département des Hautes-Pyrénées.



Pourtant, les effets de la pollution de l'air sont désormais connus de tou.te.s et il est avéré que la multiplication des feux pastoraux sur ce territoire dégrade notablement la qualité de l'air, entraînant notamment des gênes respiratoires pour les riverain.e.s., des

décompensations, des maladies à court terme et des hospitalisations dans les cas les plus graves.

Pour Jean-Luc LAPLAGNE administrateur de FNE 65 en charge de cette problématique :

La santé publique est l'affaire de tous, c'est donc aussi et avant tout celle des pouvoirs publics.

En France, la pollution de l'air extérieur c'est :

- 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique France »), soit 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans
- un coût sanitaire annuel total de 100 milliards d'euros, évalué par la commission d'enquête du Sénat
- 30 % de la population atteinte d'une allergie respiratoire (RNSA).